L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 72. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 9 MAI 1877. 40me Année.

DUFOUR & LEBEL,
PROTHONOTAIRES-GÉNÉRAUX.

NOUVELLE-ORLEANS,
MERCREDI MATIN, 9 MAI.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Placide J. Sauer, en cette ville rue Bourbon et Conti, chez M. Anguée—grande vente de diamants, montres, bijoux et le plus splendide assortiment d'argenterie.—L'intégralité spéciale des diamants est appelée sur cette vente.

Ayant ouverts, depuis quelques [illegible] nouvelles marchandises, etc.—Rue de Chartres, entre Conti et Bienville, 2 maisons de la [illegible] Ancienne Poste, aux enseignes d'Angleterre, cette Maison est [illegible] Conti—pour en cause, continue et fonctionne [illegible] Ancienne Poste, pour les dates convenables [illegible] Sur le notes du Bureau ou [illegible] Cette nouvelle concurrence [illegible] de District qui a rejeté la demande. Sur l'appel, la Cour Suprême confirme la décision de la Cour inférieure par les motifs suivants :

La loi de convention de 1864 a été, de la part de l'Etat, un avec de bonne foi. Elle a pourvu la convention à 50 cents à la piastre de tous les Bons valides dans actuellement, et elle a cédé au bureau chargé d'opérer dans convention, en [illegible] servant aux parties, qui sont du rejet des Bons présentés, le droit de faire décider la validité de tous Bons par les Cours.

La loi additionnelle de 1875 a délégué comme composée, en point de vue de la validité, diverses catégories de Bons, formant un total de plus de 14 millions, et elle a interdit au Bureau de convertir ces Bons jusqu'à ce que la validité en ait été décidée finalement par la Cour Suprême. L'opinion a été donnée à tout contribuable de s'intervenir pour contester cette validité.

Ainsi, d'après la loi même de 1874, le Bureau a un pouvoir discrétionnaire pour admettre ou non à la conversion les Bons présentés, sauf aux parties à décider, en cas de rejet, un jugement qui valide leurs prétentions. La loi de 1875 interdit d'un autre côté, formellement au Bureau de convertir certaines catégories de Bons, jusqu'à ce que, à la diligence des parties et par notre décision, un arrêt final ait prononcé sur la validité de ces bons. Or, les Bons dont il s'agit dans l'espèce, appartiennent à l'une des catégories exceptées. Le devoir du Bureau était de se refuser à les convertir. La prétention de mandamus ne doit être demandée que pour forcer à l'exécution d'un devoir prescrit par la loi; elle ne peut donc être admise dans le cas actuel. Les parties ne pourront demander au Bureau de convertir leurs Bons que lorsque les [illegible] prononcerait un arrêt de la Cour Suprême de la Louisiane déclarant ou décrétant que ces Bons sont valides.

Louisiane.

Nous lisons dans le *Lafayette Advertiser* :

Notre communauté était toute en jubilation mardi soir, en apprenant l'élection de Louisiane. Rien n'y manquait, feux d'artifices, décharges d'armes à feu et la magnifique procession ayant en tête notre bande de musique, enfin tout le monde était dehors pour l'allégresse. Le jour avant dans la soirée, c'était des figures joyeux partout pour toute notre population. Hourra pour Nicholls!

Nous apprenons avec plaisir et pensons que nos amis accueilleront sans la nouvelle avec joie que l'Etat, juge M. Campbell, a été très unanimement désabusé des Etats-Unis pour le long terme.

Cette nouvelle cause de l'allégresse dans tout l'Etat, nous en sommes persuadés, car l'hon. Spofford est une intelligence bien lucide et jouit d'une considération de probité proverbiale.

REPRÉSENTATIONS A L'OPÉRA AU BÉNÉFICE DE L'ASILE DU BON PASTEUR.—Ce soir, mercredi 9 mai, il y aura à l'Opéra, une grande représentation de scènes de pantomime par des amateurs des deux sexes. Le programme comprend trois pantomimes : 1° Auld Robin Gray ; 2° Vilnik ou and his Dumb ; 3° Le miroir magique.

Le prix d'entrée n'est que de 50 cents. On commencera à 8 heures.

Nous avons déjà dit que la représentation étant au bénéfice de l'Asile du Bon Pasteur, institution de charité toute chrétienne.

Deux avant-scènes ont été réservées au gouverneur et au lieutenant gouverneur.

Voici les noms des dames qui ont pris la représentation sous leur patronage :

Mme Thos. Simms,	Mme Courtenelle,
Mme Binder,	Mme Seold,
Mme Bodard,	Mme Bell,
Mme T. J. Semmes,	Mme Beard,
Mme Mortimer,	Mme Dr. Scott,
Mme Kinchbell,	Mme O'Brien,
Mme Chaffraix,	Mme Chas. Carriere,
	Mme Pesoch.

Deux comités de messieurs sont chargés, l'un des arrangements, l'autre de la réception.

Des rafraîchissements seront servis pendant et après la représentation.

La fête promet d'être très brillante.

GRAND CONCERT DANSÉ A LA CITÉ BLANCHE ST LOUIS.—Les dames qui composent le chœur de la Cathédrale ont eu la bonne pensée d'organiser un concert ayant en bénéfice de M. Jules Cartier, maître de chapelle et organiste. M. Cartier qui, en guerre de talent qui depuis qu'il est à la Nouvelle-Orléans a, nous pouvons le dire, prodigué ses concours dans toutes les occasions, et il mérite à tous égards, l'appui bienveillant du public catholique.

Le concert aura lieu à la Cathédrale le samedi, 12 mai, à sept heures et demie du soir. Le morceau exécutable de Rossini sera exécuté avec le concours de M. Gompelle, organiste de l'Eglise de la Trinité, de M. A. Vellier, maître de chapelle de St. Alphonse, de Mme Cécile Cambre, de MM. Van Hallen et Cartier et d'un grand nombre de dames, de demoiselles et de musiciens amateurs. On trouvera le programme détaillé dans nos colonnes.

CRESCENT CITY RELIEF ASSOCIATION.—Nous rappelons que les dames de cette Association doivent donner demain soir, jeudi, 3 mai, à la Salle Grunewald, une grande soirée de gala "Strawberry Festival." Nous indiquerons bélévement la destination spéciale de la recette qui doit être employée à secourir la famille d'un des combattants du 14 septembre 1874 qui a succombé aux suites de ses blessures; nous reviendrons sur ce sujet dans notre prochain numéro.

CONCERT DE Mlle C. BOULIGNY.—Nous apprenons que Mademoiselle Cécilia Bouligny, dont nous avons annoncé récemment l'arrivée, se prépare de donner un concert à la salle Grunewald le 16 mai. Nous nous bornerons aujourd'hui à mentionner le fait, certain que l'intérêt de ce concert ne manquera pas de créer une vif intérêt dans notre monde musical.

Achetez vos chapeaux au "Somerwall Jackson" coin Royale et St. Louis.

Grand débalinge, aujourd'hui, à l'Etoile Rouge.

—La femme Gaus, la veuve Sénéze du la rue du Bourbon, son complice de Bonnet Lacaze, Jeanneau, Pelletier et Lacaze, ont été remis en liberté. Le jeune Gaus, dont la culpabilité est moins grave, n'est pas encore de la partie. Il n'est pas prévenu d'assassinat, mais seulement de vol. Il est en prison depuis 18 mois.

Achetez vos chapeaux au "Somerwall Jackson" coin Royale et St. Louis.

Les Bureaux de l'Abeille.

Mr Allen Jamet a pris possession de son bureau hier, qui est le 10 heures du matin. Il a fait [illegible] à grande [illegible] Plusieurs journaux ont été enlevés à notre service de distribution.

L'information a été faite par Jos. Cambre, que M. Jamet a [illegible] [illegible] [illegible]